

PROJET DE LOI

adopté

le 14 novembre 1986

N° 13  
**SÉNAT**

---

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

---

---

**PROJET DE LOI**

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg pour la réalisation et l'exploitation de certaines implantations industrielles sur la Moselle.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Sénat : 434 (1985-1986) et 23 (1986-1987).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg pour la réalisation et l'exploitation de certaines implantations industrielles sur la Moselle, signée à Paris le 12 mars 1986 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 14 novembre 1986.*

Le Président,

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) **Nota** : voir le document annexé au n° 434 (1985-1986), Sénat.